

Projet d'aménagement et de développement durable



Axe 1 - Les Génésiens : Moteurs de la dynamique communale

Objectif 1

Conservier une croissance démographique raisonnable permettant l'intégration de la population à la vie communale

La hausse démographique envisagée est de l'ordre de 1 à 1,5 % en moyenne par an

Objectif 3

Conservier une mixité sociale par une offre d'habitat qualitative et diversifiée

En conservant la diversité sociale et intergénérationnelle, en proposant une offre de logement adaptée (location ou accession).

Objectif 2

Adapter les services publics aux évolutions de la population de la commune

En maintenant un bon niveau de services, en adaptant les services aux évolutions démographiques (une population jeune importante, un vieillissement futur).

Axe 2 - Préserver le cadre de vie et favoriser le confort des logements

Objectif 1

Eviter de devenir une commune dortoir

En maintenant une diversité de services et de commerces de proximité, en conservant l'identité communale et le lien des habitants avec leur territoire, en préservant le cadre de vie.

Objectif 2

Préserver et entretenir le patrimoine bâti

En encourageant la rénovation et l'amélioration thermique des logements anciens, en permettant le changement de destination et l'usage en habitation des anciens bâtiments, agricoles et scieries en raison de leur qualité architecturale ou patrimoniale.

Objectif 3

Conservier un rythme d'urbanisation cohérent et raisonnable, respectant les objectifs du PLH

En permettant le maintien à domicile des personnes âgées, en optimisant l'usage du sol en densifiant le tissu urbain et en proposant de nouvelles formes urbaines plus économes en espace.

Axe 3 - Conservier le dynamisme et l'attractivité économique de la commune

Objectif 1

Soutenir et promouvoir l'économie locale

En maintenant les activités existantes et en permettant l'implantation de nouvelles activités, en disposant d'une offre foncière adaptée aux activités économiques.

Objectif 2

Pérenniser et conforter l'activité agricole

En permettant le maintien et le développement des exploitations agricoles existantes, en permettant l'installation de jeunes agriculteurs, en maintenant la surface agricole utilisée au niveau actuel et en préservant les terres épanables.

Objectif 3

Développer l'activité touristique

En maintenant la diversité des paysages, le cadre d'exception de la commune et les espaces forestiers, en permettant le développement d'activités touristiques existantes ou nouvelles, en lien notamment avec les exploitations agricoles et les productions locales, en préservant le maillage des chemins de randonnée.

Axe 4 - Préserver les milieux naturels et la biodiversité de la commune

Objectif 1

Préserver la ressource "Eau"

En préservant la bonne qualité de l'eau potable distribuée et la bonne qualité des eaux de surface (ruisseaux, rivières, tourbières et zones humides), en continuant d'assurer le bon traitement des eaux usées.

Objectif 3

Limiter les impacts indirects de l'urbanisation

En poursuivant une gestion de qualité des déchets, en limitant les flux de véhicules et en développant les transports en commun et les modes de déplacement doux, en continuant les actions en faveur des économies d'énergie et en développant les énergies renouvelables, en développant les zones urbanisables en priorité dans des secteurs raccordables au réseau d'assainissement collectif, en prenant en compte les nuisances sonores, en améliorant la prise en compte des risques dans les nouveaux aménagements.

Objectif 2

Limiter les impacts directs de l'urbanisation

En limitant l'étalement urbain et en confortant prioritairement l'enveloppe urbaine du bourg, en limitant la consommation des espaces naturels.

Objectif 4

Préserver les milieux naturels

En maintenant et favorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en mettant en place une trame verte et bleue multifonctionnelle, en préservant les zones humides.

Axe 5 - Préserver et mettre en valeur le paysage

Objectif 1

Préserver le patrimoine

En préservant le patrimoine bâti et le petit patrimoine, en préservant et pérennisant les éléments remarquables du paysage (alignements d'arbres, ripisylves, ...).

Objectif 2

Préserver et mettre en valeur le paysage

En implantant les nouvelles zones urbaines dans les zones les moins sensibles du paysage en cohérence avec l'enveloppe urbaine existante et en intégrant les nouveaux bâtiments dans le relief, en maintenant les espaces ouverts et les perspectives lointaines.

Axe 6 - Les déplacements

Objectif 1

Optimiser l'usage du domaine public

En adaptant le nombre de places de stationnement par logement créé pour éviter l'occupation permanente du domaine public par les véhicules

Objectif 2

Encourager les alternatives à la voiture individuelle

En favorisant l'utilisation des transports en commun et du co-voiturage et en développant les nouvelles zones urbanisables dans les secteurs déjà desservis par les transports en commun